

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2026

N° 2026/03.13

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de convocation : 13/02/2026

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PELLETIER Catherine, M. CŒUR Sébastien, Mme DE MARI Marie-Hélène, M. GARNIER Philippe, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉE : Mme Marie-France JOLY.

Secrétaire élu : M. TOINON Alain

Objet de la délibération : CONVENTION POUR REGULARISATION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'EAU POTABLE EN TERRAIN PRIVÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIEMLY (Syndicat Mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse vallée du Gier) sollicite la commune pour la régularisation d'une servitude de passage de canalisation d'eau potable sur un terrain appartenant à la commune.

Cette canalisation passe sur la parcelle AL251 située au lieudit Venet Ouest « Chemin du Venet » et appartient au domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à intervenir entre la commune et le SIEMLY pour permettre l'exploitation de cette conduite de distribution d'eau potable déclarée d'utilité publique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour régularisation de servitude de passage de canalisation d'eau potable sur la parcelle AL251,

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT, Maire,



Le secrétaire de séance,
M. TOINON Alain,

